

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 17 DECEMBRE 2020 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	25	33

L'an 2020, le jeudi 17 décembre, à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : vendredi 11 décembre 2020

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : Julie GASS, André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGININ, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, (Oytier Saint Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Valérie MICHON FRACHON (Saint Georges d'Espéranche) ; Michel CARLES, Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN, (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Isabelle HUGOU, Alain NEPLE, Robert PARISET, Christian REY, Maryline TASCIOTTI, Joël TERRY, Aurélie VERNAY

Procurations :	BICHET Fabien à DELAY Monique CARLES Michel à MUSTI Murielle NEPLE Alain à THOMAS Alexandra HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle	GENDRIN Valérie à ANGININ Daniel GROIX Brigitte à MICHA FRACHON Valérie REY Christian à MUCCIARELLI Laurence TERRY Joël à BOUQUET Isabelle
-----------------------	--	---

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19/11/2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020.

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément :
 - o aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire,

DECISION – n° 20/020 – MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SOUS-SOL DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous **pour un montant total de 135 880.98 € HT, décomposé en 6 lots :**

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
Lot 1 - Plâtrerie/peinture	MEUNIER	53 580.00 €
Lot 2 - Menuiseries extérieures	MARTIN G	9 793.89 €
Lot 3 - Revêtement de sol	SIAUX	22 035.00 €
Lot 4 - Menuiseries intérieures	CHANUT	27 930.00 €
Lot 5 - Plomberie	RABY	9 559.59 €
Lot 6 - Electricité	ELEC PARTNERS	12 982.50 €

DECISION – n° 20/021 – CONVENTION DE PRET DE MATERIEL COMMUNAUTAIRE AVEC L'EHPAD « Les Colombes »

Une convention est conclue entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'EHPAD « Les Colombes » à HEYRIEUX pour le prêt de matériel communautaire. Elle concerne 4 tablettes et 4 téléphones mobiles dotés de forfaits pour une durée de 6 mois à titre gratuit.

3. FINANCES PUBLIQUES – CHARTE D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques, telle que proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

4. CONTRAT AMBITION REGION (CAR) 2021/2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le renouvellement de la contractualisation avec la Région, dans le cadre du Contrat Ambition Région 2021/2023
- DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE à l'inscription des opérations suivantes au Contrat Ambition Région 2021/2023, afin d'obtenir un financement régional :

OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL HT	DATE DE DEMARRAGE
Construction de 2 équipements ENFANCE/ JEUNESSE	1 200 000 € HT	Fin 2021
Aménagements de sécurité dans ZAE	400 000 € HT	Fin 2021
Reconversion des locaux de l'ancien siège CC CND en 2 logements d'urgence	80 000 € HT	2022
Création de parkings de co-voiturage	150 000 € HT	2022
Aménagement d'une médiathèque du réseau intercommunal	545 000 € HT	Fin 2022
Aménagement d'un espace de travail partagé	600 000 € HT	Fin 2022

- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. EHPAD LES COLOMBES – SITUATION FINANCIERE / REDEVANCE D'OCCUPATION DES BATIMENTS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la situation financière de l'EHPAD les Colombes
- D'ACCORDER à TITRE EXCEPTIONNEL, à l'établissement une exonération totale de la redevance d'occupation 2020,
- DE SUSPENDRE à TITRE EXCEPTIONNEL, le 1^{er} semestre de la redevance 2021 jusqu'à nouvelle délibération du conseil communautaire,
- D'ETUDIER une communication adaptée sur cette situation contrainte,
- D'ENGAGER SANS DELAI les actions suivantes :
 - o Financement d'un audit organisationnel et financier de l'EHPAD, à engager par le conseil d'administration de l'établissement,
 - o Etude des possibilités de renégociation des deux emprunts contractés par la CC CND pour la réalisation des nouveaux bâtiments,
 - o Organisation d'une réunion de la CC CND avec l'ARS, le CD38 et l'EHPAD, afin d'envisager l'ensemble des mesures prises et/ou à prendre par chaque partenaire.

6. BUDGET PRINCIPAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE n° 3

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n° 3 du Budget général 2020, qui s'équilibre à 174 907 € en fonctionnement et à 50 986 € en Investissement, comme récapitulé ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80823-4 : Alimentation	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	49 014.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	49 014.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85548-8 : Autres contributions	0.00 €	174 907.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8574-4 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	178 507.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8743-9 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	0.00 €	49 014.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	49 014.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7331-8 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	174 907.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	174 907.00 €
Total FONCTIONNEMENT	52 614.00 €	227 521.00 €	0.00 €	174 907.00 €
 INVE STISSEMENT				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	49 014.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	49 014.00 €	0.00 €
R-10222-0 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-27632-9 : Régions	49 014.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-8 : Autres établissements publics	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	49 014.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVE STISSEMENT	49 014.00 €	100 000.00 €	49 014.00 €	100 000.00 €
Total Général		225 893.00 €		225 893.00 €

- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

7. BUDGET ANNEXE IMMEUBLES EHPAD 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER une décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Immeubles EHPAD Les Colombes » 2020 comme exposé ci-dessous, qui s'équilibre à 4 030 € en Investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-6 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811-6 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-86111-6 : Intérêts réglés à l'échéance	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-6 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-28188-6 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
D-2111-6 : Terrains nus	0.00 €	1 530.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313-6 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 530.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 530.00 €	0.00 €	1 530.00 €
D-1641-6 : Emprunts en euros	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVE STISSEMENT	0.00 €	4 030.00 €	0.00 €	4 030.00 €
Total Général		4 030.00 €		4 030.00 €

- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

8. BUDGETS 2021 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les crédits d'investissement ouverts en 2020 au budget principal et au budget annexe EHPAD Les Colombes;
- DE FIXER les crédits autorisés avant le vote des budgets 2021 comme suit :

CHAPITRES D'INVESTISSEMENT	CREDITS AU BUDGET 2020	VOTES	CREDITS AVANT BUDGET 2021 (25% DE 2020)	AUTORISES DU VOTE
BUDGET PRINCIPAL				
20 - Immobilisations incorporelles	88 470 €		22 117.50 €	
204 - Subventions d'équipement	1 713 824 €		428 456 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 348 926 €		337 231.50 €	
23 - Immobilisations en cours	4 582 375 €		1 145 593.75 €	
27 - Autres immobilisations financières	100 000 €		25 000.00 €	
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	7 833 595 €		1 958 398.75 €	
BUDGET ANNEXE EHPAD LES COLOMBES				
23 - Immobilisations en cours	478 431.49 €		119 607.87 €	
TOTAL BUDGET ANNEXE EHPAD	478 431.49 €		119 607.87 €	

9. PANNEAUX D’AFFICHAGE DYNAMIQUE POUR LES 10 COMMUNES DU TERRITOIRE – APPROBATION DE L’OPERATION ET LANCEMENT D’UNE CONSULTATION EN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- **D’APPROUVER** l’opération d’acquisition de 10 panneaux d’information dynamique pour les journaux électroniques de l’ensemble du territoire de la Communauté de Communes, pour un montant total estimé à 210 000 € HT
- **D’AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence en procédure adaptée et à retenir l’entreprise la mieux-disante,
- **DE PRECISER** que les autorisations nécessaires et l’acheminement de l’électricité au point d’implantation seront de la responsabilité de chaque commune, sous sa propre maîtrise d’ouvrage et à sa charge,
- **DE PRECISER** que la CC CND sera maître d’ouvrage, par délégation de la commune, pour la pose du matériel au droit de l’arrivée des câbles d’alimentation amenés par la commune,
- **D’APPROUVER** l’établissement d’une convention de délégation de maîtrise d’ouvrage entre la CC CND et chaque commune pour la réalisation des travaux précités par la CC CND,
- **D’AUTORISER** le Président à engager toute démarche en application de la présente délibération, à signer la convention précitée ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

10. ECONOMIE DE PROXIMITE – DISPOSITIF COMMUN REGION/CC CND – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (PJ)

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- **VU** les délibérations du conseil communautaire en date du 12 avril 2018 et 11 novembre 2020,
- **VU** les dossiers de demande de subvention présentés avec avis favorable par la CCI et la CMA dans le cadre du dispositif régional « Financer mon investissement commerce et artisanat »,
- **SOUS RESERVE** de l’avis favorable de la commission permanente régionale,
- **D’ATTRIBUER** une subvention d’investissement à chaque entreprise recensée dans le tableau présenté et annexé à la présente délibération, conformément aux crédits inscrits au budget général 2020 :
 - o dossier N° RCC20/02 : subvention de 5 000 €,
 - o dossier N° RCC20/03 : subvention de 3 680 €,
 - o dossier N° RCC20/04 : subvention de 2 753 €,
- **DE PRECISER** que le versement de ces subventions se fera selon les modalités suivantes :
 - o Paiement en un seul versement, sur présentation de factures acquittées et certifiées qui devront être conformes aux devis initialement présentés et sur avis favorable du service instructeur.

11. ECONOMIE DE PROXIMITE – DISPOSITIF CC CND – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (PJ)

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- **VU** la délibération du conseil communautaire en date du 12 juin 2018,
- **VU** les dossiers de demande de subvention présentés dans le cadre du dispositif communautaire de soutien à l’investissement des TPE/PME du commerce, de l’artisanat et des services,
- **D’ATTRIBUER** une subvention d’investissement à chaque entreprise recensée dans le tableau présenté et annexé à la présente délibération, conformément aux crédits inscrits au budget général 2020 :
 - o dossier N° CC20/03 : subvention de 3 083 €,
- **DE PRECISER** que le versement de ces subventions se fera selon les modalités suivantes :
 - o Paiement en un seul versement, sur présentation de factures acquittées et certifiées qui devront être conformes aux devis initialement présentés.

12. PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT (PLH) – PROJET CENTRE BOURG A CHARANTONNAY – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D’ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE EPORA/CHARANTONNAY/CC CND (PJ)

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- **D’APPROUVER** la nouvelle convention d’études et de veille foncière à signer entre l’EPORA, la commune de Charantonay et la CC CND, pour la période 2021/ 2024, selon projet proposé par l’EPORA et présenté,
- **D’AUTORISER** le Président à signer cette convention et toute pièce s’y rapportant.

13. LANCEMENT DE L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'obligation législative pour la collectivité d'élaborer un PCAET,
- D'APPROUVER le lancement du PCAET selon les modalités détaillées dans l'exposé de la délibération,
- D'AUTORISER le Président à :
 - o effectuer toutes les démarches associées nécessaires,
 - o signer les conventions d'objectifs à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

14. SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT EN ISERE (SPPEH) – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL – CANDIDATURE GROUPEE CD38 ET EPCI VOLONTAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) coordonné et mutualisé au niveau du Département de l'Isère,
- D'AUTORISER le Président du Département de l'Isère à faire acte de candidature groupée avec les EPCI volontaires à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) »,
- D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à engager toute démarche en ce sens et à signer tout document afférent à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional.

15. JEUNESSE - PLATEFORME D'ENGAGEMENT CITOYEN - CREATION DU DISPOSITIF « KFE DES JEUNES »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la réussite de l'expérimentation « Kfé des jeunes »,
- CONSIDERANT le soutien technique et financier accordé par le Conseil Départemental de l'Isère, concrétisé entre autres par une subvention de 10 000 €,
- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission PEEJ du 01/12/2020,
- DE CRÉER le dispositif « Kfé des jeunes » et de l'intégrer dans la Plateforme Engagement Citoyen,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2021, s'équilibrant à 10 000 € en dépenses et en recettes du service jeunesse,
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

16. PETITE ENFANCE - GUICHET UNIQUE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la volonté d'harmonisation et la nécessité de mise en œuvre de modalités d'attribution des places s'appliquant à tous les gestionnaires délégataires,
- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission PEEJ en date du 03 novembre 2020,
- D'APPROUVER le Règlement de fonctionnement du Guichet unique petite enfance de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche se rapportant à ce dossier et à notifier ledit règlement à tous les usagers des services petite enfance du territoire.

17. CULTURE - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COMMUNES « CULTURE + » (PJ)

Le conseil communautaire, avec une abstention (P ROSET, président de l'association les Amis des Colombes) :

- CONSIDERANT la volonté d'harmonisation et la nécessité de mise en œuvre de modalités d'attribution des places s'appliquant à tous les gestionnaires délégataires,
- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission PEEJ en date du 03 novembre 2020,
- D'APPROUVER le Règlement de fonctionnement du Guichet unique petite enfance de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche se rapportant à ce dossier et à notifier ledit règlement à tous les usagers des services petite enfance du territoire.

Affiché le : 22 décembre 2020

Jusqu'au : 22 janvier 2021

Le Président,
René PORRETTA

